Personne

Justice, les mots qui réparent entretien avec Claudia Christen

Pierre Pistoletti, Aigle journaliste

SOCIÉTÉ

La justice restaurative prend de l'ampleur en Suisse, même si notre pays reste encore à la traîne par rapport à d'autres pays en Europe. Ces rencontres entre victimes et auteurs de délits reposent sur la circulation d'une parole réparatrice, corsetée par la justice pénale traditionnelle. Décryptage avec Claudia Christen, présidente du Swiss RJ Forum, un organisme mandaté pour mener à bien ces rencontres.

Les rencontres dites de justice restaurative sont consacrées en Belgique, et plus récemment en France, par une loi inscrite dans le code de procédure pénale. Pour l'heure, rien de cela chez nous. Pourtant différents cantons font œuvre de pionniers. C'est le cas du canton de Vaud où un projet pilote a vu le jour sous la houlette de la conseillère d'État Béatrice Métraux, cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité, et a été confié au Swiss RJ Forum. Sa présidente Claudia Christen en explique les fondements.

Pierre Pistoletti: Qu'est-ce que la justice restaurative?

Claudia Christen: «Ce sont tous les processus qui permettent aux personnes touchées par un crime - auteur, victimes et proches - de s'impliquer dans un processus de dialogue. L'enjeu, pour la victime, c'est souvent de pouvoir raconter son vécu et d'être réellement écoutée et validée dans son expérience. C'est aussi le besoin de poser des questions dont seul l'auteur détient les réponses. D'essayer de comprendre, de chercher du sens dans ce qui n'en a pas, semble-t-il, afin de tourner la page, lorsque cela est possible.

» Du côté des auteurs, ces rencontres sont l'occasion de parler de leur vie, des raisons qui les ont conduits à commettre ce crime: une accumulation de dettes insurmontable, par exemple, dans le cas d'un braquage. Mais aussi de prendre conscience des conséquences que leurs actes ont engendrées auprès des victimes: dépression, perte d'emploi, dysfonctionnements familiaux, etc. Pour certains, il s'agit même de faire un pas vers les victimes, d'essayer de saisir ce qu'il est possible de faire pour les aider.

»Il arrive cependant que certaines situations soient si dramatiques que les familles des victimes n'ont tout simplement pas la capacité d'écoute nécessaire. Toute la démarche repose donc sur un dialogue facilité par l'aide d'un tiers qualifié et impartial. Le dialogue, en effet, est sans doute l'un des outils les plus importants pour surmonter le traumatisme. L'interlocuteur ou le groupe écoute, accueille, valide. Ces rencontres restauratives sont donc avant tout un lieu où la parole circule et, par là même, aide chacun à se reconstruire. »

Personne

Justice, les mots qui réparent entretien avec Claudia Christen

Quelles formes prennent-elles?

« Elles peuvent être directes ou indirectes, selon que la victime et l'auteur sont liés ou non par un même délit. Dans le cas des rencontres directes, elles concernent uniquement l'auteur et la victime, mais il arrive que les proches y participent aussi. Ces rencontres peuvent également prendre la forme de cercles restauratifs lorsque des groupes d'auteurs et de victimes se rencontrent. Là aussi, elles peuvent s'étendre aux proches des personnes concernées voire même prendre une forme épistolaire. Cette variété est essentielle pour s'adapter aux besoins des personnes concernées et leur permettre de façonner elles-mêmes le processus de réparation.»

Une réparation qui peut prendre la forme d'un pardon?

« Pas nécessairement. Le pardon joue un rôle essentiel dans certaines situations, alors qu'il serait délétère dans d'autres. Certaines victimes ont l'impression qu'un pardon «coincé» nuit à leur santé. Parvenir à l'offrir, c'est alors une libération. Dans d'autres cas, ils ne veulent même pas entendre parler d'excuses. C'est un souhait que l'on respecte et que l'on communique à l'auteur durant le temps de préparation. »

Quels sont les projets que le Swiss RJ Forum mène actuellement?

« Nous menons des dialogues restauratifs dans différentes prisons du pays, comme à Lenzburg, dans le canton d'Argovie, ou à Bostadel, dans le canton de Zoug. En Suisse romande, l'État de Vaud nous a mandaté pour la mise en œuvre d'un projet pilote au centre de détention pour mineurs et jeunes adultes *Aux Léchaires*, à Palézieux. Les résultats probants, tant du côté des victimes que des auteurs, ont incité le canton à étendre l'expérience aux Établissements de la Plaine de l'Orbe, ce que nous nous apprêtons à faire.

»En parallèle de ces projets cantonaux, nous organisons des rencontres directes, lorsque les personnes concernées nous le demandent. Nous consacrons beaucoup de temps - jusqu'à deux ans - à la préparation de ces échanges. Plus les cas sont lourds, plus le travail préalable est important. Au Tessin, nous avons mis en œuvre un premier programme de sensibilisation dans le domaine de la iustice restaurative, en collaboration avec l'Université de Lugano qui permet aux détenus d'obtenir un certificat universitaire. Les projets ne manquent pas, bien que la situation sanitaire ne soit pas des plus favorables.»

Comment ces rencontres, comme celle de Palézieux, 1 se déroulent-elles concrètement?

À Palézieux, nous avons mis en place, entre novembre 2019 et mars 2020, deux programmes qui ont permis à huit détenus de rencontrer plusieurs victimes. Il s'agissait de rencontres indirectes, bien que les personnes en présence aient vécu un délit similaire. Après un temps de préparation, chaque programme s'est déployé sur huit rencontres.

De manière générale, il s'agit en premier lieu pour toutes ces personnes de définir des valeurs communes indispensables au bon déroulement des rencontres: empathie, respect, écoute, etc. Cette prise de conscience de besoins communs favorise la constitution du groupe dès la première séance. Nous abordons ensuite ce qu'est la justice restaurative et ses enjeux, mais aussi les effets d'un crime sur toutes les personnes concernées. Ce n'est qu'à partir de la quatrième rencontre que les participants partagent leur témoignage, d'abord les victimes puis les détenus. Ce sont des moments très forts. qui aboutissent sur une réflexion autour de la responsabilité. Nous faisons le bilan de ces rencontres lors de la dernière session, qui est aussi le moment d'une petite cérémonie qui permet à chacun d'exprimer sa reconnaissance.»

À quoi ressemble le groupe au terme du processus?

«Un des participants me disait: c'était comme une famille. C'est frappant, en effet, de voir les liens qui se tissent. Pour les victimes, le fait de rencontrer d'autres victimes qui ont vécu des choses similaires a été très important, tout comme le fait de s'être senties vraiment écoutées par les auteurs. La justice restaurative n'est pas un processus automatique. Elle est déterminée par la volonté libre de chacun d'y participer. Mais quand une personne est réellement disponible, il se passe des choses étonnantes. Le personnel de l'établissement de Palézieux a vu des changements bénéfiques dans le comportement des détenus et dans leur capacité à parler de ce qu'ils ont commis.»

Le rôle du modérateur - ou du «facilitateur» selon vos termes - est donc crucial. En quoi consiste-t-il essentiellement?

« À préparer ces rencontres, à créer un environnement sûr où la parole puisse circuler. C'est un travail minutieux, qui consiste notamment à anticiper tous les imprévus potentiellement traumatisants. Notre rôle vise à permettre aux participants de façonner et de s'approprier le processus par eux-mêmes.»

Quel impact la justice restaurative at-elle sur le taux de récidive?

« Différentes études montrent que les auteurs qui ont pris part à un tel processus récidivent moins. Cet argument est souvent mis en avant au niveau politique ou médiatique, mais il élude un autre aspect tout aussi essentiel : les besoins des victimes. Les études montrent également un taux de satisfaction supérieur à 90 % de leur côté. »

En quoi la justice restaurative s'inscrit-elle dans la complémentarité de la justice pénale traditionnelle?

La justice rétributive s'intéresse aux actes et non au vécu des personnes. Elle ne répond pas à tous les besoins et à toutes les questions ouvertes par le délit. Je vous donne un exemple, tiré d'un cas que j'ai accompagné. Une femme a été victime d'un braquage qui a mal tourné. Elle a été grièvement blessée et a passé des mois à l'hôpital. Quelques années plus tard, l'auteur du braquage nous a contactés. Il voulait rencontrer cette victime. Nous avons donc pris contact avec elle, et elle a tout de suite dit oui. Durant le procès, l'auteur n'avait eu de cesse de minimiser ce qui s'était passé pour tenter de réduire sa peine. La victime voulait savoir ce qu'il pensait vraiment aujourd'hui, si ses années de prison lui avait permis de prendre conscience de la gravité de son geste. Un dialogue sincère s'est instauré entre les deux, et l'auteur a écouté cette femme lui raconter comment ce drame avait dévasté sa vie, sa famille.

» Suite à cette rencontre, les peurs de la victime se sont estompées. Elle

Personne

Justice, les mots qui réparent entretien avec Claudia Christen

pouvait à nouveau sortir seule la nuit, elle ne craignait plus autant les inconnus qui l'abordaient, elle était à nouveau capable d'entrer dans une pièce où elle ne connaissait personne. Neuf mois après ces rencontres, l'auteur m'a à nouveau sollicitée. Il voulait témoigner à la victime à quel point ces rencontres l'avaient touché. Leur manière de se saluer, de parler ensemble a attesté de la richesse de leurs échanges passés. C'était très touchant de voir cette femme conseiller à ce jeune de terminer l'apprentissage commencé en prison et de changer de région à sa sortie pour éviter de renouer avec ses anciennes fréquentations. »

À vous entendre, on pourrait croire que c'est un processus qui marche à chaque fois?

« C'est souvent le cas, oui. Mais, encore une fois, ce n'est pas automatique. Je pense qu'une grande part de la réussite est liée à la préparation. Lorsque les choses sont mises en place avec soin et que les participants souhaitent librement prendre part à la rencontre, un échange d'humain à humain s'instaure et on assiste alors à des gestes très forts qui aident chacun à avancer dans la vie. »

1 Cf. le reportage de l'auteur « Bourreau et victime: quel face-à-face? », diffusé dans le Magazine Faut pas croire de la RTS, le 20 février 2021.

Justice restaurative et violences sexuelles

Longtemps taboue, la justice restaurative dans les cas de violences sexuelles devient une réalité en Suisse. « Ce sont les victimes qui en expriment le besoin », atteste Claudia Christen. En cause, là aussi, les limites de la justice conventionnelle. « L'objectif du judiciaire est de garantir un procès équitable à l'accusé, rappelle la présidente du Swiss RJ Forum. Ce processus, souvent stressant pour les victimes, n'offre que peu de place au récit du traumatisme généré par l'agression. »

Certaines victimes tiennent donc, suite à un procès où elles ont été cantonnées à un rôle d'observateur, à la mise en œuvre d'un processus restauratif pour se réapproprier cette parole. Ou pour trouver des réponses à des questions qui les taraudent: «pourquoi moi?», «pourquoi cette violence?» Ou encore pour «comprendre la nature de la violence sexuelle de l'auteur en tant qu'individu, afin de casser l'image de «monstre» qui les tétanise». Pour d'autres, ces rencontres sont aussi le lieu d'un pardon ou le moyen de rompre définitivement la relation.

À noter que dans les cas de violences sexuelles, le soin donné à la préparation est encore plus déterminant, pour éviter que la confrontation ne génère un nouveau traumatisme ou une nouvelle forme de manipulation.